

## **Le 14 mars 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 14 mars 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

### **2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, David Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Est absent : monsieur le conseiller Laurent Marcotte.

Douze (12) contribuables sont présents à cette séance.

### **3. Adoption de l'ordre du jour 2016-03-01**

Il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 8 février 2016;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;
7. Mandat donné à la firme comptable Roy Desrochers Lambert sencl pour effectuer la reddition de comptes 2015 en lien avec le *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*;
8. Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la réfection de la route Bureau;
9. Demande de dérogation mineure relativement à la réduction de la superficie du lot 5 230 782 du cadastre du Québec – 221 et 225, rue Fleury;
10. Utilisation des services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska;
11. Période de questions (10 minutes);
12. Fonds de développement des territoires (FDT);
13. Dépôt lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);
14. Avril, Mois de la jonquille;
15. Aide financière pour Moisson Maurice / Centre-du-Québec;
16. Publicité – Album des finissants – École secondaire la Découverte;
17. Signalisation – Ajout d'une zone de stationnement interdit sur la rue Fleury;
18. Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour – Nicolet – Yamaska – Conteneurs pour la récupération des matériaux de construction;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 8 février 2016**  
**2016-03-02**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2016, tel que rédigé.

**5. Adoption des comptes payés et à payer**  
**2016-03-03**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 29 février 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 190 282.47 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 5 mars 2016 totalisant 48 236.84 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 29 février 2016 totalisant 40 147.06 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 29 février 2016 totalisant 101 898.57 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

**6. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**7. Mandat donné à la firme comptable Roy Desrochers Lambert sncrl pour effectuer la reddition de comptes 2015 en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**  
**2016-03-04**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 165 583 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston informe le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des

compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

- De mandater la firme comptable Roy Desrochers Lambert sencl à faire la reddition de comptes, dans le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**8. Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie pour la réfection de la route Bureau  
2016-03-05**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une soumission à trois (3) firmes d'ingénieurs pour des services professionnels pour la réfection de la route Bureau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les trois (3) soumissions suivantes :

Fournisseur	Prix
Génicité inc.	17 500 \$ + taxes
Les services EXP inc.	9 075 \$ + taxes
WSP Canada inc.	5 800 \$ + taxes

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réfection de la route Bureau à l'entreprise «WSP Canada inc.», pour une somme de 5 800 \$, plus taxes.

**9. Demande de dérogation mineure relativement à la réduction de la superficie du lot 5 230 782 du cadastre du Québec - 221 et 225, rue Fleury  
2016-03-06**

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots 5 230 782 et 5 516 992 désirent rendre conforme leurs titres de propriété avec leur occupation respective;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 5 230 782, contenant en superficie 52.6 m<sup>2</sup>, sera cédée au propriétaire du lot 5 516 992;

CONSIDÉRANT que le lot 5 230 782 a présentement une superficie de 337.30 m<sup>2</sup>, donc inférieure à la superficie minimale de 622 m<sup>2</sup> exigée aux termes de l'article 28.2 du *Règlement de lotissement 058-98*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'accepter la demande de dérogation mineure afin que le lot 5 230 782 puisse contenir en superficie 284.70 m<sup>2</sup> au lieu de 622 m<sup>2</sup>, le tout conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

**10. Utilisation des services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska  
2016-03-07**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer son offre de service aux citoyens concernant la protection des animaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit disposer des animaux errants, abandonnés ou blessés retrouvés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la SPAA a pour mission de protéger les animaux et harmoniser leurs relations avec les humains;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) pour le forfait "Services animaliers REFUGE" de base à 0.5610 \$ / habitant ou le forfait "Services animaliers COMPLET" à 1.89 \$ / habitant;

CONSIDÉRANT que le service animalier de base "REFUGE" permettra à la SPAA d'accueillir sans frais les animaux en santé apportés par les citoyens ou par le personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le service animalier permettra d'offrir un refuge et des soins pour les animaux recueillis;

CONSIDÉRANT que le service animalier permettra la gestion des réclamations d'animaux perdus et des recherches pour retracer le propriétaire d'un animal errant amené à la SPAA;

CONSIDÉRANT que le service animalier offrira la location de cages ou de trappes;

CONSIDÉRANT que le service animalier stérilise tous les animaux disponibles pour l'adoption pour réduire la surpopulation animale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'utiliser les services de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) afin que la Municipalité puissent disposer des animaux errants, abandonnés ou blessés retrouvés sur son territoire;
- D'assumer les coûts du forfait de base de la SPAA, soit : 0.5610 \$ / habitant, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- De ne plus utiliser les services de Jocelyne & Christian Houle, Élevage de chiens.

#### **11. Période de questions (10 minutes)**

**Début : 19 h 42**

Aucune question.

#### **12. Fonds de développement des territoires (FDT) 2016-03-08**

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'une enveloppe de 34 000 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit signifier à la MRC de Nicolet-Yamaska, avant le 8 avril 2016, ses intentions relatives à l'utilisation du FDT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- Que la Municipalité conserve le 34 000 \$ pour un ou des projets dont elle sera promoteur et maître d'œuvre en 2016.

**13. Dépôt de la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**  
**2016-03-09**

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a transmis à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston une lettre indiquant que ses membres se partageront la somme de 4 millions de dollars en ristourne au terme de l'exercice financier de 2015;

CONSIDÉRANT que la part de cette ristourne attribuée à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston s'élève à 9 062 \$;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil prend acte du dépôt d'une lettre de la MMQ indiquant une ristourne de 9 062 \$ transmise à la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

**14. Avril, Mois de la jonquille**  
**2016-03-10**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**15. Aide financière pour Moisson Maurice / Centre-du-Québec**  
**2016-03-11**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Moisson Maurice / Centre-du-Québec reçue le 8 février 2016;

CONSIDÉRANT que Moisson Maurice / Centre-du-Québec aide, par l'entremise de Ludolettre, plusieurs familles de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De remettre, une aide financière de 305 \$ à Moisson Maurice / Centre-du-Québec afin de répondre aux demandes d'aide alimentaire et d'assurer une pérennité de la distribution de nourriture par Ludolettre.

**16. Publicité – Album des finissants – École secondaire la Découverte  
2016-03-12**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire contribuer à l'album des finissants de l'École secondaire La Découverte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'acquérir, pour la somme de 25 \$, un espace publicitaire (grandeur carte d'affaire) dans l'album des finissants de l'École secondaire La Découverte 2015-2016.

**17. Signalisation – Ajout d'une zone de stationnement interdit sur la rue Fleury  
2016-03-13**

CONSIDÉRANT la relocalisation des locaux de Ludolettre sur la rue Fleury;

CONSIDÉRANT que des usagers de Ludolettre se stationnent en bordure de la rue Fleury, en face de l'entrée du garage Yvalain;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois (3) accrochages entre les véhicules stationnés en bordure de la rue Fleury et les véhicules qui sortent du garage Yvalain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'interdire le stationnement des véhicules sur une distance d'environ 30 mètres, sur la rue Fleury, du côté de la propriété de Ludolettre, en face du garage Yvalain.

**18. Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour – Nicolet – Yamaska – Conteneurs pour la récupération des matériaux non-triés  
2016-03-14**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire offrir à ses citoyens un service de récupération de matériaux non-triés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un espace suffisant pour l'aménagement d'un site pouvant recevoir deux (2) conteneurs réservés à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour – Nicolet – Yamaska fournira à la municipalité les conteneurs et en assumera les coûts de levée et de transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Paquette, appuyé par le conseiller David Guévin et unanimement résolu :

- D'aviser la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour – Nicolet – Yamaska (RIGIDBNY) que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston est intéressée à obtenir des conteneurs pour la disposition des matériaux non-triés.

**19. Période de questions**

**Début : 19 h 50**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**Fin : 19 h 55**

**20. Levée de l'assemblée**  
**2016-03-15**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 55.

---

***Daniel Coutu, maire***

---

**Donald Nicole, directeur général**